

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN
DU 24 MAI 2011 A 20H30

Réunion présidée par : Jean LOAEC, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, AUMONT Christiane, CARRER Virginie, CHAUMET Catherine, FOURNIER Nicole, GARNIER Pascal, GOURET Colette, GOURVES Muriel, HERLEDAN Thierry, KERNEVEZ Jean-Charles, LIDEC Bernard, LOPEZ José, MAGOT Monique, RIVIERE Christian,.

Excusés : BIGOT Luc, NUNES Violaine, NICOLAZO Jean-Loïc, TAILLARD Anne.

Secrétaire de séance : GARNIER Pascal.

Monsieur le Maire rend hommage à Raymonde LIDEC, Pleuvennoise de naissance, connue et très appréciée de ses concitoyens par ses fonctions à l'agence postale jusqu'à sa retraite, mais aussi grâce à son engagement bénévole au sein de l'association Familles Rurales ou du CCAS. Sa connaissance de la commune et de la population, sa sensibilité, étaient mises au service du public. Parmi ses nombreux talents figuraient la peinture et le jardin.

M. LOAEC adresse au nom du Conseil Municipal et de tous les Pleuvennois, ses sincères condoléances à son époux Bernard, ainsi qu'à toute sa famille.

Deux questions ont été ajoutées à l'ordre du jour par mèl :

- Maintien en fonction d'un adjoint au Maire après retrait de ses délégations
- Convention sur les données géoréférencées des hydrants de défense incendie

M. le Maire sollicite l'ajout d'une question supplémentaire :

- Application de la Participation pour Voirie et Réseaux : chemin de Penhoat Salaün

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 MARS 2011

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2011

M. RIVIERE présente les propositions faites par la commission des finances quant aux subventions à attribuer en 2011 aux associations.

Le Conseil Municipal décide d'accorder exceptionnellement à l'association Breizh Solidarité Maasai une subvention de 500 €, afin de mettre en valeur le projet de réalisation d'un puits, porté par des pleuvennois. En contrepartie, une intervention sera demandée à cette association auprès des enfants du Groupe Scolaire.

Après discussion sur l'attribution d'une subvention à l'association « Eau et Rivières » proposée par la commission des finances, le vote sur cette question particulière a donné le résultat suivant :

Contre : 2 (MM. LIDEC et LOAEC)
Abstention : 1 (M. KERNEVEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

- ◆ ATTRIBUE les subventions aux associations figurant sur la liste jointe en annexe, au titre de l'année 2011, pour un montant de 7 185 €.
- ◆ ATTRIBUE les subventions sollicitées par le Groupe Scolaire, telles que détaillées sur la liste jointe en annexe, pour un montant de 11 779 €.

CHOIX DU BUREAU D'ETUDES CHARGE DE LA REVISION DU P.O.S. VALANT MISE EN PLACE DU P.L.U.

Une consultation a été lancée le 23 février 2011 pour le choix d'un bureau d'études chargé de la procédure de révision du P.O.S. valant mise en place du P.L.U.

Deux bureaux d'études ont remis une offre de prix et ont été reçus par la commission d'urbanisme réunie le 27 avril 2011. A compétences égales, après recherche d'informations complémentaires auprès de plusieurs mairies, il apparaît que les prestations du cabinet LEOPOLD correspondent davantage au contexte de la commune de Pleuven.

Sur proposition de la commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de confier au bureau d'études LEOPOLD de Morlaix la mission d'études relative à la révision du P.O.S. valant mise en place du P.L.U., pour un montant total de 29 900.00 € HT.
- ◆ AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- ◆ DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget de la commune.

FIXATION DU TARIF DU CAMP D'ETE « SURF » ORGANISE PAR LA MEL

M. LOAEC présente une nouvelle proposition de tarif pour le camp d'été organisé à Tréguennec par la Maison des Enfants et des Loisirs (ALSH 3/12 ans) en 2011.

INTITULE DU CAMP	Enfants de Pleuven / Clohars / Gouesnac'h	Extérieurs
Camp surf/bodyboard à Tréguennec 6/8 ans Du 11 au 13 juillet	105 €	120 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ FIXE le tarif du camp d'été « surf » organisé par la MEL comme présenté ci-dessus.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ALSH D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF

Les nouvelles dispositions relatives à la formalisation des relations entre les CAF et leurs partenaires obligent au renouvellement des conventions d'objectifs et de financement concernant les ALSH (pour Pleuven : accueil de loisirs 3/12 ans, 12/18 ans et accueil périscolaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer avec la CAF la convention susvisée, conclue du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013.

CONVENTION POUR L'ACCES A LA BASE ALLOCATAIRES DE LA CAF

Dans le but de mettre en place une tarification aux familles basée sur les ressources, l'ouverture d'un accès à la base allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales du Sud- Finistère serait utile. Une convention de service pour la consultation des informations de la base allocataires est proposée par la CAF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer la convention susvisée avec la CAF.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE A 665 A BELLEVUE – NOUVELLE DELIBERATION

M. le Maire rappelle aux conseillers que le 13 décembre 2010, une délibération avait été prise pour acquérir la parcelle A 665 à Bellevue, au prix de 15 € le m². Or, il s'avère que la surface de cette parcelle est de 7 076 m² et non de 4 000 m². D'autre part, l'avis du Domaine daté du 21 avril 2011 en estime la valeur vénale à 5 € le m².

Les conseillers sont invités à confirmer l'acquisition au prix de 15 € le m², étant donné que ce terrain est mis gracieusement à la disposition de la commune en tant que terrain de foot depuis environ 4 ans et qu'au vu de sa situation, il sera utile à la commune sous quelque forme que ce soit.

Le Conseil Municipal, vu l'avis du Domaine, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section A, n° 665 d'une surface de 7 076 m², au prix de 15 € le m².
- ◆ AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié et tout document relatif à cette affaire.
- ◆ CERTIFIE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

MAINTIEN DANS SES FONCTIONS D'UN ADJOINT AU MAIRE APRES RETRAIT DE SA DELEGATION

Mme Violaine NUNES, adjointe au Maire, a demandé le 23 mai 2011 par courrier à être momentanément déchargée de ses délégations, en raison de la reprise de son activité professionnelle. Suite au retrait le 23 mai 2011 de la délégation consentie à Mme NUNES par arrêté du 4 avril 2008 dans le domaine de la politique sociale, M. LOAEC informe le Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer sur le maintien de Mme NUNES dans ses fonctions d'adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à bulletin secret, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de maintenir Mme NUNES dans ses fonctions d'adjointe.

CONVENTION RELATIVE AUX DONNEES GEOREFERENCEES DES HYDRANTS DE DEFENSE INCENDIE

M. LOAEC présente une proposition de convention établie entre la commune de Pleuven, le SDIS et la Lyonnaise des Eaux, fixant les modalités de mise à disposition des données géoréférencées relatives aux hydrants de défense incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ AUTORISE le Maire à signer la convention précitée.

APPLICATION DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX - EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE CHEMIN DE PENHOAT SALAUN

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2°d, L 332-11-1 et L 332-11-2,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2009 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 3 décembre 2009 portant sur la facturation des raccordements aux réseaux publics de distribution d'électricité,

Considérant que l'implantation d'une construction Chemin de Penhoat Salaün justifie des travaux d'extension du réseau d'électricité, sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante,

Considérant que sont exclus les terrains déjà desservis par le réseau d'électricité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau d'électricité Chemin de Penhoat Salaün, dont le coût total estimé s'élève à 2 400 €. Ce coût correspond au taux fixé par la CCPF appliqué pour les constructions individuelles au nombre de mètres linéaires, soit 20 € le m².
- ◆ FIXE à 2 400 € la part du coût des travaux mis à la charge du pétitionnaire de l'autorisation d'urbanisme n° PC0291610900028.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Avancements de grade

La CAP du 25 février 2011 a donné un avis favorable pour deux avancements de grade : ASEM principal 2^e classe et adjoint d'animation principal 2^e classe.

Tirage au sort des jurés d'Assise pour 2012

Le tirage au sort sera effectué le 10 juin 2011 à 11h30 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h55.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 30 mai 2011.

Le Maire,

Jean LOAEC.

A handwritten mark or signature consisting of a vertical line that curves to the left at the bottom and loops back to the right at the top, resembling a stylized 'S' or a signature.